

PROJET DE DELIBERATIONS

SÉANCE ORDINAIRE du 26 septembre 2022

- : - : - : - : - : - : - : - : - : -

N°	OBJET
2022-47	Composition des commissions

Par délibération n° 2020-15 du 4 juin 2020, le conseil municipal a voté la composition des commissions municipales.

Par délibération n° 2022-02 du 26 janvier 2022, le conseil municipal a voté la modification de la composition des commissions municipales suite à l'installation de Mme Stéphanie LE MENTEC et M. Romain CALTOT en qualité de conseillers municipaux.

Suite à la démission de M. LECLERCQ Sébastien du conseil municipal faite par courrier reçu en mairie le 25 juillet 2022 et de l'installation de Mme LEMEL Evelyne en tant que conseillère municipale, le Maire propose au conseil municipal de valider la nouvelle composition des commissions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **INDIQUER LE VOTE**, approuve la proposition du Maire et désigne les membres suivants :

- Commission FINANCES ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE : ZEO Philippe, **LECLERCQ Sébastien**, SIMON Julie, SAFIR Sylvie, MALLET Patrick, JACOB Marina ;
- Commission CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE : LOTHORE Jean-Paul, KERVADEC Hervé, PINEAU Annick, GRAIGNIC Magali, **LECLERCQ Sébastien**, DANIEL Jean-Louis, DIERCKX Alexandre, COSTA Sébastien, LE MENTEC Stéphanie, CALTOT Romain;
- Commission TRAVAUX ET VOIRIE : SAINT-JALMES Yves, PINEAU Annick, LESIEUR Arnaud, COSTA Sébastien, DIERCKX Alexandre, DANIEL Jean-Louis, GRAIGNIC Magali, MALLET Patrick, LOTHORE Jean-Michel ;
- Commission SÉCURITÉ : SAINT-JALMES Yves, COSTA Sébastien, BONNEC Katia, LE MENTEC Stéphanie, COLLETTE Claire;
- Commission CULTURE, TOURISME ET COMMUNICATION : BONNEC Katia, DIERCKX Alexandre, LESIEUR Arnaud, GOBLET Gaëlle, SIMON Julie, JACOB Marina, RIBET Valérie, DANIEL Jean-Louis, LESCOP Thierry, MORVILLE-HEURTEBIS Anne, LOTHORE Jean-Michel ;
- Commission SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE : ZEO Philippe, LESCOP Thierry, JACOB Marina, DANIEL Jean-Louis, RIBET Valérie, GRAIGNIC Magali, CALTOT Romain, MALLET Patrick ;
- Commission PETITE ENFANCE, AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES : PUREN Isabelle, SIMON Julie, LESCOP Thierry, MORVILLE-HEURTEBIS Anne, BONNEC Katia, SAFIR Sylvie, MALLET Patrick ;
- Commission JEUNESSE : BONNEC Katia, GOBLET Gaëlle, LECLERCQ Sébastien, MORVILLE-HEURTEBIS Anne, RIBET Valérie, DIERCKS Alexandre, LE MENTEC Stéphanie, JACOB Marina ;
- Commission AFFAIRES SOCIALES ET SOLIDARITE : DURIEZ Christine, LESIEUR Arnaud, SIMON Julie, GOBLET Gaëlle, MORVILLE-HEURTEBIS Anne, COLLETTE Claire, LOTHORE Jean-Michel.

- : - : - : - : - : - : - : - : - : -

N°	O B J E T
2022-48	Commission des marchés à procédure adaptée

Monsieur le Maire rappelle que le seuil d'application obligatoire de la procédure formalisée prévue par le code de la commande publique, du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023, est de 5 382 000 € HT pour les marchés de travaux et pour les contrats de concession et de 215 000 € HT pour les marchés de fourniture et de services.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2020-17 du 4 juin 2020, le conseil municipal a créé une commission « des marchés à procédures adaptées » (MAPA). Cette commission a les rôles suivants :

- elle examine les candidatures et les offres en cas d'appel d'offres ;
- elle propose au maire l'élimination des offres non conformes à l'objet du marché ;
- elle propose au maire l'offre économiquement la plus avantageuse ;
- elle peut proposer au maire de déclarer l'appel d'offres infructueux.

Le Maire s'engage à suivre par décision les propositions de la commission. Cette commission est réunie pour tous les marchés dont la valeur est estimée, au moment de l'élaboration du programme, à un montant supérieur à 30 000 € hors taxes.

En application de la délibération du 4 juin 2020, cette commission est composée de cinq membres titulaires (dont le Maire) et un membre suppléant :

- Membres titulaires : LE CALVE Pascal, LOTHORE Jean-Paul, SAINT-JALMES Yves, KERVADEC Hervé, MALLET Patrick ;
- Membre suppléant : ZEO Philippe.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier la composition de la commission comme suit :

- Le Maire, président de la commission,
- Liste « Bien vivre à Landévant »: 3 titulaires ; 1 suppléant,
- Liste « Ensemble pour un nouvel élan »: 1 titulaire ; 1 suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **INDIQUER LE VOTE:**

- DECIDE que cette commission sera composée comme suit :
- Le Maire, LE CALVÉ Pascal, président de la commission,

- Liste « Bien vivre à Landévant »

3 membres titulaires : LOTHORE Jean-Paul, SAINT-JALMES Yves, KERVADEC Hervé,
1 membre suppléant, ZEO Philippe,

- Liste « Ensemble pour un nouvel élan »:

1 membre titulaire : MALLET Patrick,

1 membre suppléant : **INDIQUER LE NOM**

- DECIDE que cette commission pourra valablement émettre un avis si au moins trois de ses membres sont présents (en plus du président).

- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

N°	O B J E T
2022-49	Tarifs du service jeunesse

Monsieur le Maire donne la parole à Mme BONNEC, 1ère adjointe chargée de la jeunesse, de la culture et de la communication.

Suite à la création du service jeunesse, il est proposé au conseil municipal d'adopter les tarifs de ce nouveau service.

Les tarifs prennent en compte le Quotient Familial des familles ainsi que le prix réel de l'activité proposée.

L'objectif est de rendre accessible les activités du service à toutes les familles de la commune quelles que soient leurs conditions sociales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **INDIQUER LE VOTE**, vote les tarifs du service jeunesse comme suit :

Grille des tarifs - Service Jeunesse de Landévant							
		Tarif appliqué					
		A	B	C	D	E	F
Tranches QF	<i>0€ - 900 €</i>	Adhésion annuelle 8€	3,00 €	5,10 €	7,20 €	9,30 €	11,40 €
	<i>901 € - 1500 €</i>		4,00 €	6,80 €	9,60 €	12,40 €	15,20 €
	<i>1501 € et plus</i>		5,00 €	8,50 €	12,00 €	15,50 €	19,00 €
	<i>Extérieurs</i>		6,00 €	10,20 €	14,40 €	18,60 €	22,80 €

- : - : - : - : - : - : - : - : - : -